Fédération Santé et Action Sociale

Union Fédérale de la Santé Privée



Communiqué de presse

94/22

Montreuil, le 3 novembre 2022.

Soigne et tais-toi!

Les salarié·e·s de KORIAN Rives d'Estérel à Fréjus se mobilisent dès ce vendredi et en durée indéterminée pour dénoncer leurs conditions de travail et revendiquer une prise en charge digne pour les résident·e·s.

L'établissement a mis en place une réorganisation du travail en date du 6 octobre, le personnel a très vite informé l'encadrement sur des dysfonctionnements, dont de la maltraitance engendrée par ces horaires.

La direction se targue d'avoir suivi l'organisation cible et le ratio imaginé par KORIAN : 1/10 pour les aides-soignant·e·s, 1/35 pour les infirmier·e·s, 1/20 pour les agents de service hospitalier.

Le financement des salaires soignant·e·s (Med Co, IDEC, IDE, ASD) est en partie pris en charge par la dotation soin donc l'ARS, mais 30 % du salaire des AS et AMP est encore à la charge des conseils départementaux. Les ASH sont financés à 70 % par le tarif hébergement et 30 % par le département.

Pour rappel : l'ARS n'exerce aucun contrôle sur cette somme d'argent, donc, en cas de non-remplacement, l'établissement fait de grosses économies. Pour le Ségur, c'est pareil, l'État finance le nombre de postes déclarés par l'établissement au centime près, cela ne leur coûte rien!

Selon la Cour des comptes dans son rapport Sécurité Sociale 2022, plus le taux d'encadrement d'un EHPAD est proche du ratio d'un agent pour un résident, fixé par le plan solidarité grand âge du 27 juin 2006, moins les arrêts pour accidents de travail ou maladie professionnelle sont nombreux. « Le temps consacré aux relations avec chaque résident et ses proches ne peut que s'en retrouver amélioré », observe la Cour des comptes.

Selon M. Nicolas MERIGOT, lors de son interview dans la matinale de TV7 ce 10 octobre, dit que la maltraitance est un des risques majeurs. Ce Monsieur affirme « qu'il faut ancrer nos actions dans un système de valeur » et que « l'éthique est vraiment quelque chose de clé pour KORIAN ».

Alors, pourquoi les salarié-e-s qui dénoncent une maltraitance institutionnelle ne sont pas écouté-e-s ? Et pourquoi la direction régionale répond « Si, comme vous l'indiquez, cela devait induire des situations de maltraitances, je vous confirme également qu'il est du devoir des collaborateurs de les dénoncer officiellement auprès de la direction pour que cette dernière les déclare et prenne également toutes les dispositions nécessaires sans délai ». Cela a été fait en date du 7 octobre, mais aucune mesure n'a été prise, à part annuler la réunion du 14 octobre prévue pour échanger sur le sujet.

KORIAN, au niveau national a augmenté son taux d'occupation de 3 % et son chiffre d'affaires des 9 derniers mois atteint 3 358,7 millions d'euros, soit une croissance de 5,3 %.

L'argent n'est pas le grand absent du système, mais la répartition des richesses est la base pour prétendre au soin à cœur dans l'accompagnement de personnes fragiles et vulnérables.

Contact presse:

Nathalie BLASCO : 06 22 48 05 52 Albert PAPADACCI : 06 22 05 05 98

www.sante.cgt.fr